

ANNEXE I (à lire absolument)

Conditions d'éligibilité

- ▶ Obtenir une moyenne générale depuis votre L1 de **11.5/20** minimum, pour candidater.
- ▶ Tout étudiant de la FdS, quelle que soit sa nationalité, peut effectuer une mobilité Erasmus+.
- ▶ Être impérativement inscrit administrativement à la FdS l'année de votre mobilité à l'étranger.
- ▶ Avoir achevé au moins une année d'étude supérieure pour candidater (mais sont privilégiés les départs en L3, M1, et M2, sous **réserve d'acceptation** de votre **responsable pédagogique de l'année de mobilité** et votre **coordinateur des Relations Internationales** de votre discipline).
- ▶ Possibilité de partir un semestre ou une année à l'étranger.
- ▶ Valider impérativement son année en cours pour pouvoir partir à l'étranger.

Modalités de candidature

- S'informer sur les Partenariats Erasmus+ existants avec la Faculté des Sciences et en lien avec votre Département <https://sciences.edu.umontpellier.fr/> - **Onglet Relations Internationales**.
- Les accords fonctionnent par département, *par exemple* : **si vous êtes étudiant du département Biologie Biochimie** soit Mécanisme du Vivant, votre choix d'université doit s'orienter uniquement sur des accords de Biologie Mécanisme du Vivant. Vous devez respecter le nombre de place. Nous ne montons aucun accord avec place supplémentaire durant votre mobilité.

Décision de votre candidature

Elle devra être prise dans un premier temps par votre coordinateur RI de votre département, puis par votre responsable pédagogique de l'année N+1, puis le Pôle des Relations Internationales de la FdS en charge de vérifier votre candidature. **La décision finale reviendra à l'université partenaire.**

Important

Le Pôle des Relations Internationales de la FdS sera chargé de votre nomination auprès de l'université partenaire uniquement après réception et étude de votre candidature.

Pré-inscription en ligne à faire auprès du choix 1 ou 2

Après votre nomination, vous êtes autorisé à faire votre pré-inscription en ligne auprès de l'université partenaire choix 1 ou 2 qui exige en effet une pré-inscription en ligne. Il est de la responsabilité de l'étudiant d'aller rechercher les deadlines de pré-inscription sur le site de l'université partenaire. Si vous avez eu une acceptation et confirmation pour le choix 1 ou 2, vous êtes autorisés à faire une pré-inscription auprès de l'université partenaire, ne ratez pas la deadline de pré-inscriptions, cette démarche relève de votre responsabilité.

Conseils avant de candidater

- ▶ Choisissez un établissement qui propose des cours qui vous intéressent et qui soient en cohérence avec votre formation à la FdS. C'est le responsable pédagogique de l'année N+1 qui validera vos cours sur le contrat pédagogique. Le catalogue des cours est très souvent disponible sur le site Internet des universités partenaires.
- ▶ Évaluez le budget de votre mobilité : pour cela, renseignez-vous sur le prix des résidences étudiantes à l'étranger sur les sites Internet des universités partenaires, sur le prix des colocations, des transports en commun, du coût de la vie. De plus, donnez-vous l'opportunité d'avoir des loisirs, de faire des sorties afin de profiter pleinement de votre immersion culturelle.
- ▶ Pensez à des destinations alternatives : le Royaume-Uni n'est pas la seule destination qui offre des cours en anglais. C'est donc une occasion pour vous de vous démarquer en ayant l'approche d'une culture différente et d'une langue peu souvent apprise.

